

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 25/06/2024**

Le 25/06/2024, à 18 h et 30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. FILZ Roland .

**Nombre de membres :**

En exercice : 5

Présents : 4

Absent : 1

**Date de convocation :** 18/06/2024

**Présents :** Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION  
Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Date d'affichage :** 18/06/2024

**Absents :** Mme HALLEUR Cécile

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A été nommée comme secrétaire de séance: Mme GUION Denise

**1 - Procès-verbal de la séance du 24/05/2024**

Le procès-verbal de la séance du 24/05/2024 est adopté à l'unanimité.

**2 - Convention de passage pour l'électrification du bâtiment agricole au Granjon**

Le Maire rappelle le permis de construire accordé à Mme Nomée Balz pour la construction d'un bâtiment agricole avec la création d'un point de vente au Granjon.

Le maire précise que le Syndicat départemental d'énergies de la drôme (SDED) est en charge de l'extension du réseau basse tension depuis le poste de l'Escoulin pour raccorder ce bâtiment agricole au réseau électrique.

L'entreprise Cheval Seca, chargé par le SDED de l'étude d'une ligne électrique pour ce dossier, a transmis à la commune une demande de convention de servitude de passage pour enterrer sur 120 m une ligne électrique de 400 volts. Les parcelles concernées par la servitude sont cadastrées section B numéro 308, 311 et 314.

Le Maire donne lecture du projet de convention de servitude de passage et de ses annexes.

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - D'autoriser le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED), à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section B numéros 308, 311 et 314, propriétés de la commune et mise à disposition du SDED pour l'implantation en sous-terrain d'une ligne électrique de 400 volts et de 120 m desservant le futur bâtiment agricole appartenant à Madame Nomée Balz situé au Granjon.

2 - D'habiliter M. le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

3 - D'accepter de faire pénétrer, de jour comme de nuit, sur lesdites parcelles, les agents du SDED ou ceux du concessionnaire ou de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, les réparations et la dépose éventuelle de l'ouvrage ainsi établi et d'une manière générale pour toute opération nécessaire aux besoins du service public de distribution d'électricité.

4- Le SDED sera tenu d'avertir préalablement la commune de ses interventions sauf cas d'urgence.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Assurance : contrat auto-collaborateur**

Le Maire rappelle que plusieurs compagnies d'assurance ont été rencontrées dans le but d'actualiser le contrat d'assurance de la commune en 2023.

Il est rappelé la délibération n°DCM20231103-04 qui décidait de la résiliation de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune souscrits auprès de la Groupama et de souscrire auprès de la SMACL.

Le Maire précise que la résiliation du contrat d'assurance auto-collaborateur a été refusée par Groupama en raison du dépassement du délai de résiliation pour l'année 2023.

Le maire présente le devis "mission auto-collaborateur" transmis par la SMACL le 22 mai dernier.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- confirme la résiliation du contrat n°010715751016 souscrit auprès de GROUPAMA;
- approuve la souscription du contrat Auto collaborateurs auprès de la SMACL sans franchise hors option au tarif de 460,58 euros TTC, indice SRA 138,40, à la date d'effet du 01/01/2025 ;
- autorise le maire à signer tous documents administratifs et financiers inhérents à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 -Loi APER : lancement de la consultat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Les élus souhaitent organiser une réunion publique pour expliquer les obligations liées à la loi APER. Le chargé de mission de la CCVD sera contacté afin d'organiser cette réunion.

### **5 - Service de l'eau : contrat cadre avec l'entreprise Objectif Eau**

Le maire expose qu'il convient de signer un contrat cadre d'entretien avec la société Objectif Eau afin de poursuivre l'exploitation de nos réseaux dans les meilleures conditions.

Nous sommes toujours dans l'attente de la proposition détaillée du contrat cadre.

### **6 - Transfert de la compétence Eau**

Suite à notre demande d'adhésion au SMPAS, le syndicat a décidé de réaliser une étude de faisabilité avant d'accepter les nombreuses demandes. La réponse du syndicat devrait intervenir à l'automne.

### **7 - Avancement du PLUI**

Le bureau d'étude de Lyon et de Paris est en train d'étudier le projet.

### **8 - Projet d'acquisition immobilière**

La commune a fait une proposition d'achat d'une ferme en vente à Escoulin. L'offre de la commune a été déclinée par les propriétaires.

Les élus avaient en projet l'aménagement de 2 logements communaux, pour des locations à l'année.

### **9 - Rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes sur la CCVD**

Très bonne gestion mais attention à la masse salariale.

### **10 - Compte-rendu des réunions**

\* SIVOS : la refonte des statuts interviendra courant septembre

\* Assemblée générale de l'Épicerie de Beaufort sur Gervanne : l'association recherche des bénévoles pour le déménagement qui aura lieu en septembre. Les élus remercient toutes les bonnes volontés qui œuvrent pour le bon fonctionnement de ce service.

### **11 - Dossier d'urbanisme déposé**

\* DP 026 128 24 D0004 déposée par Monsieur Falk pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

\* DP 026 128 24 D0005 déposée par Monsieur Falk pour la création d'un carport et l'installation de panneaux photovoltaïques.

\* PC 026 128 24 D002 déposée par Monsieur Mickaël BOUVAT pour la réhabilitation d'un hangar en logement.

### **12- Ecole du chat**

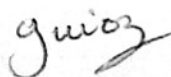
Les élus souhaitent soutenir cette association avec une subvention de 75 euros. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### **13- Remerciements**

Les élus remercient toutes les bonnes volontés qui œuvrent sur nos deux villages pour le bien-être de la commune.

La séance du conseil municipal est levée à 20h.

Le secrétaire de séance  
Denise Guion



Le Maire  
Roland Filz

